



Réunion du 30 janvier 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 30 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2020

PRÉSENTS : MM TENAUD, GROSSIN, CHATELIER, Mmes CHAUVIN, HERBERT, M. ACHARD, M. ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, CHANTREAU et BONNEAU.

EXCUSÉS : Mme VRIGNEAU, MM GIRARD et GELEBART

ABSENTE : Mme RICORDEL

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété cadastrée section AE n°96, sise 1bis du Moulin de Gâtebourse.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE CINÉRAIRE DANS L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal attribue l'aménagement paysager du nouvel espace cinéraire à l'entreprise GOBIN Paysage pour un total de 14 336.26 € TTC. M. MICHENEAU s'est retiré de la salle pour ce vote.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE DANS L'EXTENSION DU CIMETIÈRE – ACHAT FOURNITURES

Le Conseil Municipal attribue la commande de fournitures et la pose du matériel du nouvel espace cinéraire à l'entreprise OGF pour un total de 8 791.20 € TTC.

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « SYSTÈME D'INFORMATION »

Le Conseil Municipal décide de créer le service commun « Système d'Information » entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les communes adhérentes, et approuve le projet de convention constitutive de ce service.

CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES COLONNES AÉRIENNES, ENTERRÉES OU SEMI-ENTERRÉES DESTINÉES À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour l'implantation et l'usage des colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION DU FUTUR MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal valide l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture pour la rédaction du nouveau marché de restauration scolaire et acte que les frais de cet accompagnement seront répartis selon une clé de répartition avec le CCAS pour la fourniture et le service des repas de l'EHPAD. M. ROUSSEAU s'est retiré de la salle pour ce vote.

DÉFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ANNUELLE ATTRIBUÉE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION PROGRAMMÉE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL CONSÉCUTIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE – ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2020 avec le SYDEV, prévoyant un montant maximum de participation pour la Commune de 2 000€.

A FALLERON, le 5 février 2020

Le Maire,
Gérard TENAUD

